

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2017/ 54

PLACER MINING ACT
and
QUARTZ MINING ACT

Pursuant to section 98 of the *Placer Mining Act* and section 15 of the *Quartz Mining Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The *Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (White River First Nation)* is amended as follows

(a) in section 2, the expression "April 1, 2017" in paragraph (a) of the definition "Order expiry date" is replaced with the expression "the end of September 30, 2017"; and

(b) in Schedule A, the expression "April 1, 2017" is replaced with the expression "the end of September 30, 2017".

Dated at Whitehorse, Yukon,

March 17 2017.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2017/ 54

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR
et
LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 98 de la *Loi sur l'extraction de l'or* et à l'article 15 de la *Loi sur l'extraction du quartz*, décrète :

1 Le *Décret interdisant l'accès à certaines terres du Yukon (Première nation de White River)* est modifié comme suit :

a) en remplaçant l'expression « le 1^{er} avril 2017 » par l'expression « la fin de la journée du 30 septembre 2017 » à l'alinéa a) de la définition « date d'expiration du décret » à l'article 2;

b) en remplaçant l'expression « jusqu'au 1^{er} avril 2017 » par l'expression « jusqu'à la fin de la journée du 30 septembre 2017 » à l'annexe A.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le 17 mars 2017.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon